

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4621
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1369 pour l'acquisition de licences, services d'entretien et support des logiciels TFP, Immonet et Voilà	
No dossier(s) interne(s) : DOS-1369 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : OCTROI Demande d'achat : Oui CT requis : Oui <u>Contrat</u> No contrat : DOS-1369 Montant : 1 119 972,95 \$ Mode de sollicitation : EXE-Exemption Type de contrat : Acquisition de biens Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Reconduction : 0 Résultat : PG Solutions inc. 1 119 972,95 \$ (incluant TPS et TVQ) <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de l'innovation et des technologies		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4621
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2018-10-02 CM-20181002-719 OCTROI - CONTRAT EXE-0355 Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Yannick Langlois et résolu à l'unanimité: d'octroyer le contrat EXE-0355, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les licences, le service d'entretien et le support des logiciels TFP, Immonet et TED2, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 17 septembre 2018 et des documents de demande de prix: Acceo municipal une division de PG Solutions inc. 1 664 162,93 \$. ADOPTÉ (SD-2018-4435) Date No résolution Objet 2018-10-02 CM-20181002-720 DÉPENSES POUR FRAIS DE GESTION Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou et résolu à l'unanimité: d'autoriser des frais de gestion qui seront perçus par Acceo municipal, une division de PG Solutions inc., déterminés de la façon suivante en conformité avec l'article 3.5 du devis d'appel d'offres EXE-0355: pour l'accès professionnel: le montant le plus élevé entre 20 % du tarif établi par Ville de Laval pour la consultation du solde d'un compte à recevoir et le prix plancher établi à 6 \$; pour l'accès commercial: le montant le plus élevé entre 40 % du tarif établi par Ville de Laval pour la consultation des données de taxation ainsi que celles du rôle d'évaluation et le prix plancher établi à 0,86 \$. ADOPTÉ (SD-2018-4435)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La Ville a un contrat depuis avril 2013 avec PG Solutions, pour les services de la solution informatique Taxation, Facturation et Perception (TFP), qui vient à échéance prochainement. Dans les cinq dernières années, la Ville a ajouté les fonctionnalités pour l'utilisation du service Immonet afin de présenter les informations du rôle d'évaluation ainsi que celles du rôle de taxation à partir du site internet de la Ville. Il y a aussi le système Voilà qui donne des solutions de services numériques aux citoyens. STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT ===== Le Service des finances et le Service de l'innovation et des technologies ont évalué qu'un remplacement du module internet de TFP par un autre produit n'est pas possible sans revoir le besoin de l'ensemble de la solution informatique TFP et qu'un tel changement demanderait des développements importants avec un autre fournisseur, ce qui pourrait prendre plus de 3 ans et nécessiterait un investissement considérable. Puisque le fournisseur actuel offre à la Ville les solutions Immonet et Voilà , le Service de l'approvisionnement, conjointement avec celui de l'innovation et des technologies, a procédé à une demande de soumission par exemption auprès de l'entreprise PG Solutions inc., propriétaire de la solution. Mode d'adjudication : gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes PG Solutions inc. 1 119 972,95 \$ (incluant TPS et TVQ)		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4621
ASPECTS FINANCIERS Nature de la dépense et montant prévus au budget 2024		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF Conformément à l'article 573.3, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que « les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat -«6° dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise: a) à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants; L'octroi du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1369, pour une période de 3 ans, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences, services d'entretien et support des logiciels TFP, Immonet et Voilà, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix : PG Solutions inc. 1 119 972,95 \$ (incluant TPS et TVQ). (CT:1766888)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1766888 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui		
Annotation(s) Répartition de la dépense nette annuelle: 2024 294,431.67 \$ 2025 309,153.26 \$ 2026 324,610.91 \$ Total 928,195.84 \$ Une partie de ce contrat (94,488.75\$ taxes nettes incluses) fera l'objet d'une entente cadre (entente contractuelle) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. ZIZZI, ANGELA (53268) Trésorier adjoint 2023-12-18 AN - MS - JR		